

Equidés

>> Reproduction équine

>> L'AUTEUR

Maud LAFON

Rédactrice permanente de la DV

Artérite virale équine : état des lieux avant la saison de monte

Le Comité de pilotage de l'artérite virale équine a été réuni le 11 février par les Haras nationaux afin de faire le point sur la préparation sanitaire de la saison de reproduction en 2008. La période de monte, s'étalant généralement de mi-mars à juin, peut en effet favoriser la résurgence de la maladie, transmissible par voies vénérienne et aérienne. Tous les acteurs de la filière siègent dans le comité de suivi et notamment l'Avef*, le laboratoire Franck Duncombe, le laboratoire de l'Afssa** et le Réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine (Respe).

4 500 étalons dépistés

Les nouvelles dispositions réglementaires présentées par le ministère de l'Agriculture rendent obligatoire le dépistage systématique des étalons en insémination artificielle***. En reproduction naturelle, ce dépistage est imposé cette année par 24 associations de race.

« En raison des évolutions des règlements, on estime qu'environ 4 500 étalons devraient être dépistés en 2008 sur 7 000 exploités alors que seulement 400 l'étaient jusqu'à présent », annoncent les Haras nationaux dans un communiqué du 6 mars. Cet établissement public a par ailleurs présenté des données chiffrées sur l'artérite virale équine, citant une incidence de la séropositivité de 25 % et du portage viral de 5 % chez les étalons nationaux.

Retrait des étalons excréteurs

Les statistiques sont pour l'instant inexistantes en ce qui concerne les étalons privés chez lesquels le dépistage commence seulement. Les Haras ajoutent que la multiplication du dépistage en 2008 va mettre à jour de nouveaux étalons séropositifs et excréteurs et que les étalons nationaux excréteurs seront systématiquement retirés de la monte.

« Toutefois, aucun symptôme de la maladie n'ayant été constaté depuis septembre 2007, les souches qui circulent actuellement ne paraissent donc pas pathogènes », conclut l'établissement. ■

*Avef : Association vétérinaire équine française.

**Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

***Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux agréments des centres de collecte de sperme d'équidés précisées dans l'arrêté du 24 janvier 2008 publié au Journal officiel du 1^{er} février 2008.

>> GROS PLAN

Evolution du Respe

Le Réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine (Respe), chargé d'une mission de veille épidémiologique, deviendra une association indépendante, composée de représentants vétérinaires et d'acteurs de la filière équine, à l'issue d'une assemblée générale constitutive, prévue début avril, qui précisera ses modalités de fonctionnement.

Dans l'attente de la mise en place opérationnelle de ce réseau, les Haras nationaux restent missionnés pour assurer la veille et l'activation du Comité de suivi sanitaire de l'artérite virale équine. **M.L.**



En reproduction naturelle, le dépistage de l'artérite virale équine est imposé par 24 associations de race en 2008.